

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018

ORDRE DU JOUR :

- 1- Demande de subvention au titre de la DETR 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'installation de citernes et poteau incendie*
- 2- Création de cheminements piétons doux sécurisés et de stationnements accessibles aux personnes à mobilité réduite le long de la Route du Val de Charente : examen de la convention conception-réalisation.*
- 3- Demande de subvention au titre de la DETR 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la création de cheminements piétons doux sécurisés et accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) le long de la Route du Val de Charente*
- 4- Demande de subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour la création de cheminements piétons doux sécurisés PMR le long de la Route du Val de Charente*
- 5- Visite médicale d'un agent : remboursement des frais.*
- 6- Vente des poteaux et barrières*
- 7- Remboursement de sinistre par Groupama.*
- 8- Dématérialisation du contrôle de légalité – Autorisation de signature de la convention*
- 9- Prise en charge des factures RESE du Multiservices.*

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 20 février 2018 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Joëlle OBLE à M. Christophe DOURTHE
M. Christophe GAUDIN à M. Alain DESTREGUIL
Mme Laurence BESSON à M. Jean-Luc MARCHAIS
Mme Catherine FAVEAU à M. Roger DAUNAS
Mme Josiane BRIAND à Mme Françoise DURAND

M. Thierry THIBAudeau a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe les membres du Conseil de la démission de Madame Stéphanie BARITEAU à compter du 7 février 2018.

Il tient à remercier Madame BARITEAU pour son engagement et sa présence au sein de l'équipe municipale.

Monsieur le Maire précise également que la tenue du Conseil de ce soir, malgré les vacances scolaires, est liée au fait que les dossiers de demande de subventions doivent être déposés en fin de semaine.

1- Demande de subvention au titre de la DETR 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'installation de citernes et poteau incendie

Le Maire expose au Conseil municipal que selon le règlement du SDIS 17 approuvé par l'arrêté préfectoral n°17-082 du 17 mars 2017, la défense extérieure contre l'incendie n'est pas assurée sur tout le territoire de la Commune. Il rappelle également que plusieurs citernes ont déjà été installées dans différents endroits mais que celles-ci ne sont pas en nombre suffisant par rapport aux besoins estimés. Les devis établis par la RESE s'élèvent à 22 550,70 € HT. Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts de mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire de la Commune, le Conseil municipal sollicite de ce fait une subvention au titre de la DETR en matière de sécurité incendie. L'opération serait réalisée suivant le tableau suivant :

Plan de financement :

Partenaires	Montant total HT de la dépense	Taux de participation	Montant de la participation HT attendu
État - DETR	22 550,70 €	40%	9 020,28 €
Commune (autofinancement)	22 550,70 €	60%	13 530,42 €
Total	22 550,70 €	100%	22 550,70 €

2- Création de cheminements piétons doux sécurisés et de stationnements accessibles aux personnes à mobilité réduite le long de la Route du Val de Charente : examen de la convention conception-réalisation.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention établie entre le Syndicat départemental de la voirie et la Commune pour la création de cheminements piétons et de stationnements sur la Route du Val de Charente et la conception-réalisation des travaux. Le montant du devis des travaux s'élève à 43 528,49 € HT (52 234,18 € TTC). Le coût de la conception-réalisation est de 3 922,34 € auxquels s'ajoutent 1 725, 00 € pour le levé topographique et la géolocalisation des réseaux souterrains existants. Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Valide les termes de la convention pour conception-réalisation concernant la création de cheminements piétons doux sécurisés et de stationnements accessibles aux personnes à mobilité réduite le long de la Route du Val de Charente
- Autorise le Maire à signer la convention.
- Décide de prévoir les crédits au BP 2018

3- Demande de subvention au titre de la DETR 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la création de cheminements piétons doux sécurisés et accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) le long de la Route du Val de Charente

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux concernant l'aménagement de la Route du Val de Charente établi par le Syndicat Départemental de la Voirie. Le projet vise à requalifier l'accotement de la Route du Val de Charente, sur un linéaire de 155 mètres, afin de permettre à tout un chacun de se déplacer et d'accéder de manière sécurisée et apaisée aux différents lieux desservis et permettant de prendre en compte l'accès à l'épicerie, à la station de lavage et à la zone d'habitation autour de cet aménagement. Le devis établi par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à 49 175,83 € HT. Le Conseil municipal considérant la nécessité d'aménager l'ensemble de l'espace public en organisant la sécurisation des piétons par la création de cheminements piétons et la création d'un accès à la station de lavage et à l'épicerie décide de solliciter une subvention au titre de la DETR en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'opération serait réalisée suivant le tableau suivant :

Plan de financement :

Partenaires	Montant total HT de la dépense	Taux de participation	Montant de la participation HT attendu
État - DETR	49 175,83 €	40%	19 670,33 €
Conseil départemental 17 Amendes de police (hors maîtrise d'oeuvre)	43 528,49 €	40%	17 411,39 €
Commune (autofinancement)		20%	12 094,11 €
Total	49 175,83 €	100%	49 175,83 €

4- Demande de subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour la création de cheminements piétons doux sécurisés PMR le long de la Route du Val de Charente

Le Maire rappelle au Conseil la nécessité de créer des cheminements piétons doux sécurisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite le long de la Route du Val de Charente à hauteur des commerces. Il présente le dossier préparé par le Syndicat Départemental de la Voirie. Le coût du projet s'élève à 43 528,49 € H.T. Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter du Département une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

5- Visite médicale d'un agent : remboursement des frais.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent de la Commune a passé une visite médicale pour la validation de son permis poids lourds. Il s'est acquitté de la somme de 36,00 €. Le Conseil municipal accepte le remboursement de cette dépense auprès de l'agent concerné.

6- Vente des poteaux et barrières

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande d'achat émanant d'un administré concernant les poteaux et barrières accidentés et stockés sur le dépôt communal. Le Conseil municipal, considérant que les poteaux et barrières sont accidentés et par conséquent non réutilisables décide de les vendre au prix de 150 €

7- Remboursement de sinistre par Groupama.

Le Maire informe le Conseil municipal que la Compagnie d'Assurances Groupama a indemnisé la Commune suite au vol par effraction survenu à la Mairie. L'indemnisation s'élève à 91,81 €. Le Conseil accepte ce remboursement.

8- Dématérialisation du contrôle de légalité – Autorisation de signature de la convention

Monsieur le Maire présente le programme ACTES qui, par décret n°2005-324 du 7 avril 2005 permet aux collectivités qui le choisissent d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité. La durée de validité de cette convention est d'une année et pourra être reconduite d'année en année par tacite reconduction.

Monsieur le Maire propose de conclure avec le Préfet de la Charente-Maritime une convention permettant la télétransmission des délibérations du Conseil municipal des arrêtés du Maire et des actes budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures utiles avec SOLURIS pour la mise en œuvre de ce dispositif.

9- Prise en charge des factures RESE du Multiservices.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux de restructuration, de mises aux normes et d'extension du multiservices ont débuté. Il informe les membres du Conseil que depuis quelques jours le multiservices bénéficie d'un compteur eau individuel ce qui n'était pas le cas auparavant. Les travaux engagés par la commune engendrent une consommation d'eau. M. le Maire propose au Conseil municipal de prendre en charge les factures d'abonnement et de consommation reçues par le locataire-gérant depuis le mois de juin 2017. M. le Maire présente une première facture correspondant à l'abonnement d'un montant de 109,89 € et une deuxième correspondant à une estimation de consommation d'un montant de 136,02 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de prendre en charge les factures pour un montant total de 245,91 € et autorise M. le Maire à faire procéder au mandatement de celles-ci auprès de la RESE.

Fait et clos le même jour
et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,


C. DOURTHE

